

Library

Date: 20041216

Dossier: 166-2-32353

Référence: 2004 CRTFP 177



Loi sur les relations de travail  
dans la fonction publique

Devant la Commission des relations  
de travail dans la fonction publique

---

ENTRE

AUSTIN J. DUGAS

fonctionnaire s'estimant lésé

et

CONSEIL DU TRÉSOR  
(Service correctionnel du Canada)

employeur



**Devant :** Léo-Paul Guindon, commissaire

**Pour le fonctionnaire  
s'estimant lésé :** Giovanni Mancini, avocat, UCCO-SACC-CSN

**Pour l'employeur :** Anne-Marie Le Bel, stagiaire en droit

---

Affaire entendue à Moncton (Nouveau-Brunswick),  
le 19 octobre 2004.

## DÉCISION

---

[1] Dès le commencement de l'audience, le 19 octobre 2004, celle-ci a été suspendue jusqu'à 14 h pour que les parties puissent discuter en vue d'un règlement.

[2] À la reprise de l'audience, l'avocat du fonctionnaire s'estimant lésé m'a informé qu'il était autorisé à retirer le renvoi du grief à l'arbitrage.

[3] À ma demande, l'avocat du fonctionnaire s'estimant lésé m'a confirmé dans une lettre datée du 8 décembre 2004 que le grief (dossier de la Commission n° 166-2-32353) était retiré de l'arbitrage.

[4] Je prends acte que le grief est retiré et le dossier correspondant est fermé en conséquence.

**Léo-Paul Guindon,  
commissaire**

OTTAWA, le 16 décembre 2004

Traduction de la C.R.T.F.P.